Avril 2023 - n°149

DIETWILLER

Bulletin mensuel

Fête du Sureau le 3 juin

SOMMAIRE

Infos mairie	p. 2
État civil	p. 2
Évènements	p. 3 à 4
Compte rendu du conseil municipal	p. 5 à 8
Urbanisme	p. 9
Saviez-vous que ?	p. 9
Les Dietwilleroises	p. 10 à 11
Informations pratiques	p. 12

INFOS MAIRIE

- HORAIRES :

lundi	**13h30 - 19h**
mardi	**9h - 12h et 13h30 - 19h**
mercredi	**la mairie est fermée**
jeudi	**16h - 18h**
vendredi	**9h - 12h et 14h - 18h**
samedi	**la mairie est fermée**

- **Renseignements : 03 89 26 88 88**
- **Nouvelle adresse Mail : mairie@dietwiller.fr**
- **Page Facebook Dietwiller Infos : https://www.facebook.com/infosdietwiller**
  Le bulletin est consultable sur le site internet et via la page Facebook
- **Site internet : Un nouveau site est en construction. L'ancien site n'est plus accessible**

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES :

le 21 février 2023 : **Charlie GROSJEAN BOUDET**
le 23 mars 2023 : **Lucas JAEG WEISS**
le 23 mars 2023 : **Cécilia SCHWARTZMANN**

Félicitations aux heureux parents !

1, 2, 3 BOUGEZ !
1 DÉFI SUR 2 DISCIPLINES POUR 3 VILLAGES

Vendredi 29 septembre 2023
Samedi 30 septembre 2023
Dimanche 1er octobre 2023

à Dietwiller, Landser et Schlierbach

Chauffez vos baskets ! 😉

TRIBUNE DE L'OPPOSITION

Texte non parvenu.

Directeur de la publication : Christian Frantz, Maire
Rédaction : Commission communication, secrétariat mairie
Conception et Impression : Im'serson à Wittenheim / Tirage : 625 exemplaires
Crédit Photos : © Commune de Dietwiller - Arc-en-ciel (Couverture) © Catherine LONPRET

FÊTE DU SUREAU

La municipalité vous convie à sa première Fête du Sureau, le samedi 3 juin 2023, à partir de 14h, place Allemans-Du-Dropt.

AU PROGRAMME

- De 14h à 18h30 : Conférences, ateliers cuisines, balades découvertes par des spécialistes de plantes sauvages commestibles comme l'ortie
- A 15 h : Contes en Musique avec Marikala
- A partir de 20h30 : Bal Folk avec « L'Envolée »
  Ateliers débutants à 20h

ET PENDANT TOUTE LA MANIFESTATION

- Labyrinthe pour les enfants
- Stands de dégustation de produits à base de sureau
- Buvette et petite restauration

Nous recherchons des bénévoles pour les différentes animations : merci de contacter la mairie par tél. au 03 89 26 88 88

Samedi 3 juin 2023 – à partir de 14h
à DIETWILLER – Place Allemans-Du-Dropt

Nos anciens avaient coutume de dire :

DANS TOUT BON POULAILLER,
IL FAUT METTRE DU SUREAU !

Mais pour quelle raison ? Réponse à la Fête du Sureau !

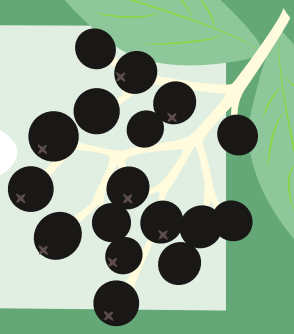

ÉVÈNEMENTS

ON THE MOON AGAIN

Soirée d'observation de la Lune, avec le club AstroAspach

Plus d'infos dans le prochain bulletin !

Samedi 24 juin 2023 – de 19h à minuit
à DIETWILLER - place Allemans-du-Dropt

BALADE SOLIDAIRE

La Fondation Groupama organise une balade solidaire pour la recherche sur le Naevus.

2 parcours proposés :
- parcours de 5km : pour les familles (jeux de pistes…)
- parcours de 10km : découverte des collines pré-Mulhousienne

Animations : Jeux pour enfants, petit marché du terroir, tombola
Buvette et restauration : assurée par les Jeunes Agriculteurs du Canton de Sierentz/Huningue

Réservation repas : marchesolidaire68@gmail.com
ou Tél : 03.89.07.90.51

Dimanche 11 juin à Eschentzwiller
8h à 17h – 1er départ à 8h, dernier à 14h

Inscriptions sous forme de don, sur le site de l'association Naevus2000 : www.naevus2000.com

FÊTE DE LA MUSIQUE

En 1er partie : du Rock avec MADE IN BLACK
En 2nd partie : du Jazz avec Jazz Club Quartet

Plus d'infos dans le prochain bulletin !

Mercredi 21 juin 2023 – à partir de 19h
à DIETWILLER - place Allemans-du-Dropt

« BIEN VIEILLIR ET VITALITÉ »

Des ateliers sur le lien social, la mémoire, le sommeil, l'alimentation, l'activité physique, la sécurité du logement ….

Les mardis – du 2 mai au 6 juin 2023
De 14h30 à 16h30 – Entrée libre
Salle communale de LANDSER

Inscriptions et renseignements :
En ligne - https://www.atoutagealsace.fr/
Au tél - 03 89 20 79 43

AGENDA

* Voir en page 10 et 11 ** Plus d'infos à venir

Avril	Samedi **29** – 9h	1er Entrainement Collectif - Les Dietwilleroises*	Dietwiller Place Allemans-Du-Dropt
	Samedi **29** – 20h Dimanche **30** – 20h	Loto	Schlierbach Salle des fêtes
	Samedi **29** – 20h	Concert de l'Harmonie de Schlierbach et de l'orchestre Concordia de Geispitzen	Geispitzen Salle des fêtes
Mai	Mardi **2, 9, 16, 23, 30** 14h30 à 16h30	Ateliers « Bien vieillir et Vitalité »	Salle communale de Landser
Juin	Jeudi **1er** – 20h	Conseil Municipal	Mairie de Dietwiller
	Samedi **3**	Fête du Sureau	Dietwiller
	Mardi **6** 14h30 à 16h30	Ateliers « Bien vieillir et Vitalité »	Salle communale de Landser
	Dimanche **11** 8h à 17h	Balade Solidaire	Eschentzwiller
	Mercredi **21**	Fête de la Musique**	Dietwiller Place Allemans-Du-Dropt
	Samedi **24** 9h à 12h	Démonstration de taille - Association des arboriculteurs de Dietwiller et Environs	Verger-école de Dietwiller
	Samedi **24** 19h à minuit	« On the moon again » - Association AstroAspach**	Dietwiller Place Allemans-Du-Dropt
Juillet	Dimanche **2**	Fête des CRAPOD'ESCH	Eschentzwiller
	Jeudi **6**	Conseil Municipal	Mairie de Dietwiller
	Jeudi **13**	Fête Tricolore	Dietwiller
Septembre	Samedi **16**	Les Dietwilleroises*	Dietwiller
Octobre	Vendredi **29** Samedi **30** Dimanche **1er**	« 1,2,3 Bougez ! »**	Dietwiller, Landser, Schlierbach

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 13 avril 2023 à 20h

Sous la présidence du Maire, Christian FRANTZ
Etaient présents : Pierrette KEMPF, Raymonde SEILER, Richard LIEBY, adjoints Claude SCHULLER, Emmanuelle BONDUELLE (à partir du point 4 inclus), Elodie DEMARE, Elodie GERUM, Guillaume POIMBOEUF, conseillers municipaux.
Absents excusés avec procuration : Alain MORILLON procuration à Richard LIEBY, André BECK procuration à Emmanuelle BONDUELLE, Michel BOBIN procuration à Christian FRANTZ, Eléonore JEAN DIT PANNEL procuration à Pierrette KEMPF, Dominique RISTORCELLI procuration à Elodie DEMARE, Charles KREMPPER procuration à Elodie GERUM.
Absents excusés sans procuration : néant.
En présence : de Annie DEVEY (secrétariat).
Secrétaire de séance : Pierrette KEMPF.
Ce résumé ne remplace pas le procès-verbal complet qui sera approuvé à la prochaine séance du Conseil Municipal.
Monsieur le Maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour Point n°7 : Réfection du chemin dit Wasenweg. Le Conseil Municipal, donne son accord pour cet ajout.

1. Désignation du secrétaire de séance

Mme Pierrette KEMPF est désignée comme secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du 2 mars 2023

Le procès-verbal de la séance du jeudi 2 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

3.Vote des taux 2023 des impôts directs locaux– Taxe d'habitation

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.
Monsieur le Maire propose de maintenir les taux de la taxe d'habitation à 14,14%. Pour information, le taux communal moyen dans le département du Haut-Rhin est de 23,28%.
Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

4. Budget 2023 – budget principal

Le budget 2023 intègre les résultats de fonctionnement et d'investissement (Délibérations du 02/03/2023) :
- du compte administratif 2022 – budget annexe Eau
- du compte administratif 2022 – budget principal

Le résultat des 2 budgets agrégés avec le report des années précédentes est de + 406 607,77 €, dont Section de fonctionnement + 596 096,71 € et Section d'investissement (-) 189 488,94 €
Les restes à réaliser inscrits en dépenses d'investissement 134 350 €
La somme de **350 000 € d'excédent de fonctionnement capitalisé** a été affectée en recette d'investissement au compte 1068 du budget 2023 (délibération du 02/03/2023).
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote et approuve à l'unanimité le Budget Primitif, comme suit :
- par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement ;
- avec reprise des résultats de l'exercice 2022 (budget Eau et budget principal) ;

Le Conseil Municipal délègue au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.
- Section de fonctionnement : dépenses et recettes : 2 013 217,41 €
- Section d'investissement : dépenses et recettes : 963 547,63 €

5. Voirie du lotissement 'la Valbonne' – achat des parcelles

La question du statut juridique des rues du lotissement de la Valbonne se pose régulièrement lors des cessions de propriétés privées des habitants. Le statut privatif de cette rue est établi alors qu'elle présente toutes les caractéristiques d'une voie communale et est régulièrement entretenue par la commune.
L'ouverture d'une enquête publique concernant le transfert d'office dans le domaine public de la voirie de la Valbonne avait été décidée par délibération du Conseil Municipal du 15/10/2021.
Des recherches supplémentaires par le notaire ont permis de préciser la propriété des parcelles et d'aboutir à un accord avec le propriétaire qui accepte de vendre ces parcelles à la commune.
Le montant proposé est de :
- 5 000 € versé par la commune au propriétaire des parcelles ;
- les frais d'acte soit 670 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- retire la délibération du 15/10/2021 ;
- donne son accord pour l'acquisition des parcelles n° 275/50, 373/49, 374/49, 375/49, 376/49, 293/50, 294/50, 295/50, 296/50, 323/50, 324/50, 325/50 section 23, d'une superficie totale de 152,88 ares – pour un montant total de 5 000 € ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir ;
- autorise Monsieur le Maire à reverser ces parcelles dans le domaine public et à demander leur élimination du livre foncier ;
- précise que les frais d'actes seront pris en charge par la commune.

Localisation des parcelles :

6. Cheneaux de l'église – autorisation de dépense

Un devis a été demandé à l'entreprise GUIDEMANN Fabien SAS pour le remplacement des chéneaux de l'église, de gouttières, des crochets à neige, la dépose et la repose des tuiles du 1er rang.

Ces travaux nécessitent aussi la mise en place d'un échafaudage.
Le montant du devis est de 20 061,14 €.
Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

7. Réfection du chemin dit Wasenweg – autorisation de dépenses

Le chemin dit 'Wasenweg' doit être refait sur environ 2 000 m².

Un devis a été demandé à l'entreprise JUD LEPROTTI, pour un montant de 15 126,63 €.
Il comporte le décapage de la terre (décharge agrée), le reprofilage, la fourniture et mise en place de concassé sur 2 118 m².
Accord à la majorité du Conseil Municipal (14 voix pour, 1 voix contre).

8. Subvention pour la classe verte de l'école élémentaire

L'équipe enseignante de l'école élémentaire souhaite offrir à chaque enfant la possibilité de participer à une classe verte au moins une fois au cours de sa scolarité. Pour cela, toutes les classes partent ensemble une année sur cinq.
Le coût global du projet 2023 est d'environ 23 000 € englobant l'hébergement et les animations.
Le financement prévu inclut : une subvention du Conseil Général (2 680 €), une subvention de l'UNAT (Union Nationale des Associations de Tourisme du Grand Est) (1 500 €), la participation des parents, des actions organisées par les parents ou l'école (à ce jour 2 953 €), d'autres actions et demandes de subvention en cours.
Le soutien financier de la commune permet de limiter la participation demandée aux parents. Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 10 000 €.
Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

9. Participation exceptionnelle à la réparation de la toiture de la caserne intercommunale des Sapeurs-Pompiers

Des travaux de rénovation sur la toiture de la caserne intercommunale des Sapeurs-Pompiers ont été entrepris et facturés à la commune de Landser, propriétaire des lieux, pour un montant de 22 513,10 € HT.
Il est proposé que dans le cadre du regroupement des Sapeurs-Pompiers de Landser-Schlierbach-Dietwiller, les communes de Schlierbach et Dietwiller versent une participation, représentant pour chacune 1/3 du montant H.T. de la facture, à la commune de Landser. Cette participation se fera sous forme d'un versement par les 2 communes sur le budget du SIVU Landser Schlierbach Dietwiller, puis sera reversée à la commune de Landser.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de verser une participation exceptionnelle de 7 504,37 € au SIVU des Sapeurs-Pompiers pour participer financièrement à la réparation de la toiture de la caserne située à Landser.

10. Etangs – intérêt environnemental et pédagogique

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 14 octobre 2022, le Conseil Municipal de Dietwiller a évoqué en points divers le projet d'un Espace Naturel Sensible (ENS). Il s'agit d'un projet de création d'un espace naturel et pédagogique pour les écoles, en collaboration avec les enseignants au sein du secteur du Muhlbach.
Les parcelles qui peuvent y répondre sont : Section 24, parcelles n° 147, 146, 243, 245, 247, 244, 246, 249.
L'objectif du projet est de présenter aux enfants des écoles des informations concernant la biodiversité en réalisant un cheminement piéton léger dans ces parcelles boisées et humides, avec différents petits aménagements (hôtels d'insectes, ruches, nids d'hirondelles, ponton d'observation sur l'eau, sensibiliser aux aspects environnementaux etc.). Les aménagements pourront bénéficier au public.
Cela donne également à la commune la possibilité de réguler le niveau des étangs, afin de ne pas abîmer le chemin voisin en le gorgeant d'eau. La remise en état du chemin est à la charge de la commune et la dépense risque de se répéter.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un accord de principe à ce projet.

11. Approbation du contrat de territoire avec la Collectivité européenne d'Alsace (CeA)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place par la CeA d'un Contrat de Territoire Alsace, à l'échelle du Territoire Agglomération de Mulhouse, sur la période 2022-2025.
Dans un contexte de crises énergétiques, sociales et climatiques, la CeA a souhaité être aux côtés des acteurs locaux. Ainsi, elle a adopté, le 20 juin 2022, une démarche de contractualisation avec les territoires qui mobilisent des moyens en ingénierie (proposée par les services de la CeA) et des moyens financiers conséquents (167 M€ sur la période 2022-2025).
Les enjeux et objectifs opérationnels retenus au titre du Contrat de Territoire Alsace sont les suivants pour le Territoire Agglomération Mulhouse :

Enjeu territoire durable :

- Soutenir la reconquête de la nature en ville par le développement, la protection et la valorisation de la biodiversité
- Accélérer la décarbonation par le déploiement de nouveaux réseaux de chaleur, l'amélioration des performances thermiques des grands équipements ou infrastructures, le soutien aux énergies vertes

Enjeu territoire solidaire :

- Renforcer l'offre de services du quotidien et faciliter leur accès avec comme publics prioritaires les personnes fragiles ou en insertion, les parents et la petite enfance
- Aménager les grandes infrastructures routières qui facilitent l'accessibilité aux grands services et équipements et aider au développement des mobilités douces

Enjeu territoire attractif :

- Renforcer le rayonnement des sites et établissements à vocation culturelle, patrimoniale et touristique notamment sur les thématiques scientifiques et techniques
- Développer l'offre et la qualité des équipements sportifs à destination des collégiens et les équipements sportifs de rayonnement régional.

Le bénéfice d'un soutien de la CeA au titre des fonds financiers dédiés (Fonds Communal Alsace, Fonds d'Attractivité Alsace, Fonds d'innovation territoriale) est conditionné, par l'adoption, par les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, d'une délibération approuvant la signature du Contrat de Territoire Alsace correspondant.
Au regard de ces éléments, Monsieur le Maire propose d'adopter le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Agglomération de Mulhouse et de l'autoriser à le signer.
Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

12. Infrastructures de recharge pour véhicules électriques – transfert de compétence au profit de Mulhouse Alsace Agglomération

m2A est engagé dans la lutte contre le changement climatique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, notamment dans le cadre de son nouveau Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET-12/12/2022). Ce document porte les objectifs du territoire en matière de réduction des gaz à effet de serre, mais aussi de consommation d'énergie, de production d'énergie renouvelable sur le territoire, d'amélioration de la qualité de l'air et d'adaptation aux changements climatiques. Dans le domaine de la mobilité, ces objectifs se déclinent par une mobilité plus durable, plus propre et plus innovante, avec le développement de l'usage des transports publics et des modes doux.
Dans ce cadre, et en étroite concertation avec l'ensemble des communes membres, m2A a souhaité mettre en place un réseau de bornes de recharge électrique sur l'espace public de l'ensemble de son territoire pour accompagner le développement de l'usage

de véhicules électriques, contribuer à l'objectif national d'un réseau de sept millions de points de charges d'ici 2030, et préparer l'instauration d'une Zone à Faible Emission d'ici fin 2024.
Par délibération du Bureau du 07/11/2022, m2A avait décidé de conclure avec le groupement d'entreprises IZIVIA/Crédit Mutuel une convention cadre d'occupation du domaine public pour l'installation et l'exploitation des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) sur le territoire de l'Agglomération. La même délibération avait autorisé le groupement à conclure des conventions d'occupation du domaine public avec les communes de l'Agglomération volontaires, sachant que les communes disposent de la compétence pour l'installation des bornes et la gestion de la voirie communale.
La formule juridique choisie a fait l'objet d'échanges avec la préfecture du Haut-Rhin, qui a souhaité introduire un déféré préfectoral. Afin de sécuriser la procédure et d'éviter une remise en cause du déploiement des bornes, il est proposé de transférer à m2A la compétence relative aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE). Ce transfert de compétence doit être décidé par délibérations concordantes du conseil d'agglomération et des conseils municipaux (majorité qualifiée). Par délibération du 27/03/2023, le Conseil d'Agglomération de m2A a approuvé ce transfert de compétence.
Chaque commune dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de cette délibération pour se prononcer. A défaut de délibération dans le délai imparti, sa décision est réputée favorable. Sous réserve que les conditions précitées soient réunies, un arrêté préfectoral prononcera le transfert de la compétence.
Conformément aux engagements pris par m2A lors du lancement de la procédure initiale, un nouvel appel à initiatives privées sera lancé pour l'implantation des bornes de recharge électriques. Au terme de cette procédure, l'échange entre les communes et l'opérateur se fera comme initialement prévu, les communes restent maîtresses de l'ensemble des dispositions des bornes sur leur territoire au titre de la gestion de la voirie communale et les maires restent compétents pour signer, avec l'opérateur retenu, l'autorisation d'occupation du domaine public pour le déploiement des bornes sur leur ban communal.
Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour le transfert volontaire de la compétence 'infrastructures de recharge pour véhicules électriques' à m2A.

13. Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (STSPD) 2022-2026

La prévention de la délinquance se situe au carrefour des politiques de sécurité, des compétences judiciaires, des politiques sociales, de la ville, du logement, du champ scolaire et de la protection des mineurs. La **stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (STSPD) permet de mobiliser de manière coordonnée l'ensemble des acteurs concernés.**
La STSPD de m2A, conclue pour la période 2017 – 2020 est arrivée à échéance le 31/12/2020.
Les actions prioritaires s'inscrivent dans la continuité de la précédente et s'articulent autour des quatre axes définis par la **stratégie nationale** adoptée pour la période 2020 - 2024 :
- Axe 1 : La prévention de la délinquance des plus jeunes avant l'âge de 12 ans : agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention
- Axe 2 : Aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger
- Axe 3 : Une implication plus forte de la population et de la société civile dans la prévention de la délinquance et la production de tranquillité publique.
- Axe 4 : Une gouvernance rénovée et efficace par une adaptation à chaque territoire et une coordination entre les différents acteurs : préfets, autorité judiciaire, maires et présidents d'intercommunalités.

Après un diagnostic et bilan des actions développées sur le territoire sur la période 2017–2021, **ces quatre axes nationaux sont déclinés en plans d'action et mesures adaptés aux caractéristiques et problématiques du territoire de m2A.**
Ce projet a également tenu compte des propositions émises et des problématiques soulignées par l'ensemble des élus, des partenaires institutionnels et des acteurs associatifs à l'occasion des conseils intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance.
Enfin, le nouveau plan d'action, prend aussi en compte les nouveaux défis qui accompagnent l'évolution de la société et la modification des phénomènes de délinquance (tels que les crises politiques aux frontières, le développement des problèmes de santé mentale, le développement et l'essor des réseaux sociaux).

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le plan d'action de la STSPD 2022–2026 de m2A est décliné en 4 axes stratégiques
- Axe 1 : Protéger les jeunes et prévenir la délinquance
- Axe 2 : Prévenir les violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes, et aller vers les publics vulnérables
- Axe 3 : Veiller à la sécurité et à la tranquillité publique par un partenariat fort et en associant la population
- Axe 4 : Renforcer la sécurité routière sur le territoire.

Ce plan d'action est évolutif et de nouvelles actions pourront s'y greffer selon les nécessités du terrain et les initiatives de chacun. Conçu comme une boîte à outil que chaque commune membre de m2A pourra s'approprier, il vise à partager les bonnes pratiques.
Les membres du conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance s'engagent à contribuer au développement de ces axes en fonction de leurs champs de compétence respectifs et dans le cadre d'actions coordonnées.
Le document de travail a été proposée à l'ensemble des partenaires institutionnels signataires (sous-préfecture, procureures de la République, directeur départemental de la police nationale, commandant de la compagnie de gendarmerie départementale de Mulhouse) et à l'ensemble des maires des communes membres de m2A. Tous les acteurs ont ainsi été invités à formuler leurs observations et à amender le document.
Validée par le Conseil d'Agglomération en date du 27/03/2023, la nouvelle STSPD sera signée à l'occasion du conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance qui se tiendra le 30/06/2023.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la STSPD pour la période 2022 à 2026 et charge le Maire de signer toutes les pièces nécessaires.

14. Adhésion au service commun « secrétariat de mairie itinérant » de Mulhouse Alsace Agglomération (m2A)

m2A a, par délibération en date du 27 juin 2022, décidé de la création d'un service commun de secrétariat de mairie itinérant. Ce service mutualisé géré par m2A permettra le remplacement temporaire d'un(e) secrétaire (maladie, congés de maternité…), un renfort du secrétariat communal, en cas de besoin et, permettra d'assurer la continuité du service public en périodes de transition et de recrutement.
Le recours au service commun, par les communes membres, donne lieu au remboursement de la rémunération de l'agent et des frais annexes en fonction du nombre d'heures d'intervention dans chaque commune. Ainsi, les communes qui adhèrent au service commun mais ne l'utilisent pas, n'ont aucun frais.
Afin de pouvoir faire appel au service commun de secrétariat de mairie itinérant, si cela s'avère nécessaire, il est proposé d'adhérer à ce service commun.
Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

15. Compte rendu des délégués des syndicats et Mulhouse Alsace Agglomération

Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) : transports en commun (Solea) pas d'augmentation des tarifs.
SIVOM Mulhouse : Assainissement – Gestion des déchets
Eaux pluviales : Le SIVOM demande que les eaux pluviales soient gérées sur place au niveau des parcelles ou des aménagements. Une communication sera faite concernant l'eau des piscines qui ne doit pas être rejetée dans le réseau d'assainissement ni dans le réseau d'eaux pluviales sans avoir arrêté la chloration au préalable.
SIHE : subventionne le collège d'Habsheim (52 collégiens de Dietwiller) et certaines activités du collège Don Bosco. La participation 2023 pour Dietwiller est stable à 6 065 €.

16. Compte rendu des commissions

Ecoles : pour la rentrée 2023-2024, 65 élèves sont prévus à l'école élémentaire et 40 élèves à l'école maternelle.
Urbanisme :
- Modification du PLU de Dietwiller (PLUi) en cours de rédaction pour approbation.
- PLUi Plan Local d'Urbanisme Intercommunal pour l'ensemble du territoire de Mulhouse Alsace agglomération : début de la concertation
- Autorisations d'urbanisme : dossiers en cours, accordés ou refusés.

Evénements :
- Matinée Citoyenne : samedi 15 avril 2023 : une quinzaine d'ateliers, travaux de nettoyage de la nature, réparation d'une toiture, désherbage, mise en place de ganivelle... Le déjeuner est offert par la municipalité et l'association des chasseurs.
- Fête du sureau : samedi 3 juin 2023 : conférence, ateliers, dégustations de produits à base de sureau, balade à la découverte des plantes sauvages et de leur utilisation, labyrinthe, contes en musique, bal folk
- Fête de la musique : 1ère partie : un groupe de musiciens amateurs de Dietwiller - 2ème partie : groupe : Jazz Club Quartet
- 13 juillet : feu d'artifice : Renforcement des obligations de sécurité
- Dietwilleroises : samedi 16 septembre 2023 - 1er entrainement collectif le samedi 29 avril
- 1,2,3 Bougez : vendredi 29 septembre à dimanche 1er octobre 2023 – challenge entre 3 villages Landser Dietwiller Schlierbach.

17. Divers

Environnement :
- Abattage des peupliers autour du cimetière du 19 au 21 avril 2023. Lors de la réfection du mur d'enceinte du cimetière, de nombreuses fissures sont apparues liées à la présence des arbres juste à côté du mur. Ces dégradations structurelles et l'état des peupliers ont conduit à décider de les abattre. Des arbres moins impactants seront plantés à l'automne plus bas sur le talus pour les éloigner des murs.
- Gravières : comptages des amphibiens et des libellules par l'association BUFO, subventionné par la CeA. Ce suivi sera réalisé sur plusieurs années. Les derniers comptages ont montré une augmentation des populations dans la petite gravière, une diminution dans la grande gravière, liée au manque d'eau, sauf les populations de tritons crêtés qui ont augmenté de façon importante.
Travaux :
- Vieille Tour et murs du cimetière : l'échafaudage a été posé et les travaux de couverture sont en cours.
- Locaux techniques : les locaux techniques seront construits simultanément à la reconstruction de la grange en face de la mairie.

Assemblée Citoyenne (sur plateforme digitale) : Notre député, Bruno Fuchs, souhaite mettre en place une Assemblée Citoyenne Participative et Consultative via une plateforme digitale. Elle sera composée de 150 délégués répartis en 4 collèges : un collège « jeunes », un collège d'élus, un collège de citoyens engagés dans la vie associative, un collège de citoyens tirés au sort par un huissier, à partir des listes électorales. Les habitants qui souhaitent faire partie de cette assemblée sont invités à se faire connaitre en mairie.
Balade solidaire organisée par Groupama à Eschentzwiller (5 km et 11 km) pour la recherche sur le naevus congénital, une maladie rare. Le départ est fixé à la salle des fêtes d'Eschentzwiller le dimanche 11 juin 2023.

Prochaines séances du Conseil Municipal :
Jeudi 1er juin 2023, jeudi 6 juillet 2023.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 55 minutes.

URBANISME

N° dossier	Adresse du projet	Date de dépôt	Nature des travaux	Accordé le Refusé le
DP 23 D 0007	13 rue des 7 Clochers	20/02/2023	Installation de panneaux photovoltaïques	Accordé le 07/03/2023
PA 21 D 0002 - M01	rue du Général de Gaulle	25/01/2023	Modification du permis d'aménager	Accordé le 13/03/2023
CU 23 D 0001	12 route d'Eschentzwiller	23/01/2023	CU opérationnel	Accordé le 14/03/2023
CU 23 D 0011	RD 201	06/04/2023	CU d'information	Accordé le 17/04/2023
CU 23 D 0007	Lieu-dit Weiherbach	09/03/2023	CU d'information	Accordé le 14/03/2023
CU 23 D 0008	Lieu-dit Weiherbach Schimmelritt	09/03/2023	CU d'information	Accordé le 14/03/2023
CU 23 D 0009	Lieu-dit Habser Ried	09/03/2023	CU d'information	Accordé le 14/03/2023
DP 23 D 0009	18 rue des 7 Clochers	07/03/2023	Pose d'une pergola	Accordé le 04/04/2023
CU 23 D 0010	6 rue du Général de Gaulle	30/03/2023	CU d'information	Accordé le 17/04/2023
PC 22 D 0020	Rue du Général de Gaulle	09/12/2022	Construction d'une maison individuelle	Accordé le 17/04/2023

SAVIEZ-VOUS QUE ?

Bac jaune : contrôle de la qualité du tri (le 02/03/2022)

Le service de gestion des déchets de m2A a effectué un contrôle du contenant des bacs jaunes, dans différentes rues de la commune. **Le tri était conforme dans 81% des bacs contrôlés.**

⚠ **Déchets non conformes** découverts lors du contrôle :
Papier absorbant, mouchoirs, lingettes nettoyantes, mégots, pistolets à silicone

⚠ **Déchets autorisés dans le bac jaune :**

- Les emballages en plastique : bouteilles, bidons, sachets, film plastique, barquettes, les emballages alimentaires
- Les emballages en métal : boîtes de conserve, canettes, barquettes alu, aérosols vides, bidons de sirop
- Les papiers : journaux…
- Les emballages en carton : boites pizza…

Il est également important de **bien vider les contenants** avant de les déposer dans le bac. La présence de liquide alourdit la masse de déchets et perturbe le recyclage.

Merci pour vos efforts et bravo aux « bons trieurs »

Collecte du recyclable : **jeudi matin – semaine impaire**

Collecte pour la Vieille Tour

Les travaux de rénovation de la Vieille Tour et de ses abords ont débuté en février dernier.

L'appel aux dons est toujours en cours. Le montant collecté s'élève pour l'instant à 8 330 euros, à l'heure où nous élaborons ce bulletin. Merci aux donateurs, pour le témoignage de leur attachement au patrimoine de notre village.

Pour faire un don :
www.fondation-patrimoine.org/les-projets/la-vieille-tour-de-dietwiller

LES DIETWILLEROISES

2E ÉDITION
Samedi 16 septembre 2023

LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES !

L'an passé, vous avez été près d'une centaine à vous élancer sur notre circuit de course / marche pour la recherche contre le cancer. Prêt(es) à nouveau à fouler les 5 km du parcours ?

Les inscriptions aux Dietwilleroises - 2e édition sont ouvertes depuis le 1er avril !

COMMENT S'INSCRIRE ?

1 **Rendez-vous sur le site des Mulhousiennes : https://lesmulhousiennes.com/**
et cliquez sur « s'inscrire ».

Vous serez redirigé sur le site suivant :
https://sporkrono-inscription.fr/mulhousiennes-2023/select_competition

2 **Sélectionnez la catégorie suivante**

3 **Saisissez vos renseignements personnels**

4 **Cliquez sur « Étape suivante » et procédez au paiement**

Vous souhaitez vous inscrire à la course/marche à Mulhouse le dimanche 17 septembre ? Vous êtes invités à participer aux Dietwilleroises, la veille, sans coût supplémentaire !

Des entrainements collectifs

Nous vous proposons des entrainements collectifs animés par Stéphanie CHABANCE, les samedis matin, semaines impaires. Que vous soyez sportif débutant ou confirmé, homme, femme ou enfant, vous êtes tous les bienvenus !

1er Entrainement Collectif :

Samedi 29 avril 2023 – RDV à 9h
Place Allemans-Du-Dropt

Besoin d'aide ou de renseignements?

Contact : Stéphanie CHABANCE

Tél : 06 16 37 33 22 – Email : lesdietwilleroises@gmail.com

Les Marcheurs de la 1ère édition - © Photo : Paul Munch - DNA

INFORMATIONS PRATIQUES

LA TOUR de pizz'Dietwiller

⚠ Nouveaux horaires :
Lundi de 16h00 à 20h00
Mardi de 16h00 à 20h30
Mercredi de 16h00 à 20h30
Jeudi de 16h00 à 20h30
Vendredi de 16h00 à 21h00
Dimanche de 16h00 à 20h30

Place Allemans-du-Dropt.

Commande par téléphone, à partir de 16h
- Tél. : **06 25 76 40 45**

AFRIN
Spécialités Syriennes

Taboulé, paklaoua, falafel, kebab, amos…

Du lundi au samedi – 19h00 à 21h30
44 rue du Général de Gaulle, Dietwiller

Don du sang

Prochaines collectes :
Mercredi 26 avril 2023 de 16h30 à 19h
Salle des fêtes de Landser
Mercredi 19 juillet 2023 de 16h30 à 19h
Salle des fêtes de Dietwiller
Mercredi 13 septembre 2023 de 16h30 à 19h
Salle des fêtes de Schlierbach

Déchetterie provisoire de Dietwiller

A compter du samedi 4 mars 2023, la déchetterie verte est ouverte le **samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h**

ZA Dietwiller-Schlierbach, rue de la Hardt, Dietwiller

Passage de la balayeuse

La balayeuse passera dans notre village le **mardi 13 juin 2023.**
Merci de ne pas garer vos voitures sur la chaussée.

Ateliers COUTURE

Pour apprendre :
- à utiliser la machine à coudre en réalisant des accessoires (sac, trousse...)
- à coudre ses premiers vêtements

Se munir de sa machine à coudre, du matériel et tissu nécessaires au projet

1 ou 2 samedis par mois - de 10h30 à 16h
à SCHLIERBACH - Salle au-dessus de la mairie

Pour plus d'infos :
Page Facebook - Josy FK Couture
Tél : 06 27 26 37 44

Enlèvement des encombrants

La collecte d'encombrants en porte-à-porte, pour les **personnes âgées ou handicapées** ne pouvant se déplacer, a lieu **le mercredi, tous les 2 mois.**

La prochaine collecte aura lieu **le mercredi 7 juin 2023**. Elle est limitée à 1m³ par foyer. Attention, les appareils électriques ainsi que les pneus ne sont pas collectés. Merci de sortir les objets la veille et de bien vouloir appeler en mairie pour vous faire connaître, au plus tard le lundi 5 juin 2023 à 17h.
Tél. : **03 89 26 88 88**

Mulhouse Alsace Agglomération — Le Moulin nature & environnement

Animations « la nature près de chez moi »

m2A et « Le Moulin Nature » de Lutterbach proposent des **sorties « Nature »** pour petits et grands, sur l'ensemble du territoire. Ces sorties sont encadrées par un animateur « nature » professionnel.

De mi-avril à octobre 2023 – Gratuit

Programme détaillé et inscription obligatoire sur :
https://www.m2a.fr/environnement/biodiversite-milieux-naturels/la-nature-pres-de-chez-moi/

Emploi et Formation en Allemagne

Les Monatstreff (rencontres mensuelles) informent et conseillent sur les formations et les offres d'emploi en Allemagne.

Gratuit et sans rendez-vous.
Les derniers mercredis du mois – 15h à 18h :
29 mars, 31 mai, 25 octobre et 29 novembre 2023
Maison de la Région – 4 avenue du général Leclerc 68100 Mulhouse

VOTRE RUBRIQUE

Service demandé / proposé	Date ou période	Contact
Assistante maternelle agréée disponible pour la garde de 2 enfants (bébés ou périscolaires)	Immédiatement	Tél : 03 89 26 81 76 ou 06 64 95 09 34